

Encourager une gestion forestière durable

Posséder une forêt, signifie faire des choix : couper ou préserver, produire ou protéger. Mais ces décisions individuelles ne suffisent pas toujours à garantir la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques forestiers. Alors comment encourager des pratiques plus favorables à l'environnement ?

C'est là qu'interviennent les **paiements pour services environnementaux (PSE)**.



Les PSE, c'est quoi ?

Avant de parler de PSE, il faut distinguer deux notions :

- **les services écosystémiques**

Ils génèrent des biens et autres avantages dont profitent les sociétés humaines. Ils résultent du fonctionnement des écosystèmes forestiers et de leurs interactions avec les usages humains.

- **les services environnementaux**

Ils désignent les actions ou pratiques mises en œuvre par des acteurs forestiers pour préserver, restaurer ou améliorer l'état des écosystèmes et la fourniture de ses services.



Les **paiements pour services environnementaux** sont des dispositifs qui rémunèrent des gestionnaires forestiers pour la mise en œuvre, le maintien ou l'amélioration de pratiques favorables à la biodiversité et à la fourniture de services écosystémiques forestiers.

Pour être efficaces, les PSE doivent tenir compte des caractéristiques de chaque propriété forestière, notamment :



le coût de conservation



la valeur environnementale

L'objectif est de trouver un équilibre entre les biens et autres avantages environnementaux générés par ces pratiques et leur coût de mise en œuvre ou de maintien.

Qu'en pensent les propriétaires forestiers ?

Les propriétaires forestiers ne forment pas un groupe homogène. Leurs intérêts, leurs contraintes et leurs besoins varient selon leurs motivations, la taille de leur propriété et les caractéristiques de leurs parcelles.

L'acceptation des PSE dépend en partie de l'organisme qui les met en œuvre. Plus celui-ci bénéficie d'un fort capital de confiance et de légitimité, plus les propriétaires sont susceptibles d'y adhérer. Ainsi, lorsqu'un dispositif est porté par un organisme forestier reconnu ou une autorité locale, l'engagement est généralement facilité.

Les chercheurs distinguent généralement trois profils face aux dispositifs de PSE :

les motivés, déjà engagés dans des pratiques favorables à l'environnement

les réceptifs, susceptibles d'être encouragés par des incitations ou un accompagnement

les opposés, qui refusent de participer au dispositif



Attention, ces profils ne sont pas des catégories figées : ils aident à comprendre la diversité des attitudes possibles face aux dispositifs de PSE.

Les incitations financières jouent un rôle important, mais elles ne sont pas les seules à influencer les comportements. Des dispositifs non monétaires, comme l'accompagnement technique, la reconnaissance sociale ou l'accès à l'information, peuvent également favoriser la participation.

De plus, certains propriétaires adoptent déjà des pratiques favorables à la biodiversité sans aide financière. Les PSE peuvent alors viser à maintenir ces pratiques dans le temps, à reconnaître leur coût ou à encourager des actions supplémentaires plus coûteuses.



Il existe différents types de PSE :

- Certains rémunèrent des pratiques déjà mises en œuvre afin de les maintenir dans le temps.
- D'autres cherchent à encourager de nouvelles actions, plus ambitieuses ou innovantes, qui n'auraient pas été réalisées sans soutien financier.

D'où vient l'argent ?

Mettre en place des PSE suppose de trouver des financements. Une question se pose alors : les citoyens sont-ils prêts à contribuer à la préservation des forêts ?

Pour y répondre, les chercheurs du BETA ont réalisé en 2025 une enquête auprès de 1705 personnes représentatives de la population française.

L'objectif : identifier les types de forêts que les citoyens souhaitent prioritairement soutenir et estimer leur consentement à payer pour leur préservation.

Les répondants privilégient :



les forêts mixtes



riches en biodiversité



capables de stocker davantage de carbone



accessibles au public

Dans l'échantillon enquêté, certaines différences apparaissent selon les profils des répondants :

- les femmes accordent en moyenne davantage d'importance à l'équité,
- tandis que les hommes semblent plus sensibles à l'optimisation du dispositif.

Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence.



Attention, le prix reste un facteur déterminant : lorsque la contribution demandée augmente, le nombre de personnes prêtes à payer diminue.

Les PSE peuvent être financés de différentes manières :

budgets publics	dons	financements d'entreprises
taxes affectées	contributions volontaires	dispositifs de compensation

Les taxes ont notamment l'avantage de garantir des ressources financières plus stables et prévisibles.

Globalement, les personnes interrogées se montrent favorables aux politiques de préservation des forêts. Beaucoup se positionnent en citoyens responsables prêts à contribuer à la protection de l'environnement.



Attention, les chercheurs soulignent que la complexité du sujet peut influencer les réponses : il n'est pas toujours facile pour les citoyens d'évaluer toutes les conséquences d'un dispositif de PSE.

Une stratégie efficace ?

Pour améliorer l'efficacité des PSE et la participation des propriétaires, les chercheurs du BETA se sont intéressés aux enchères de conservation.

Le principe :

1. Les propriétaires forestiers proposent un engagement de gestion et le montant de compensation demandé.
2. L'État, une collectivité ou un autre acteur financeur, disposant d'un budget limité, sélectionne les offres jugées les plus intéressantes au regard de leur coût et de leurs effets environnementaux attendus.

Ils se sont également intéressés à la possibilité d'actions collectives. Une enchère de conservation où les propriétaires se regrouperaient pour faire une seule offre pourrait :



augmenter les effets environnementaux positifs



permettre une meilleure coordination des actions



protéger des zones plus cohérentes



permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs plus facilement



Attention, un dispositif volontaire attire surtout les propriétaires déjà intéressés ou ceux pour lesquels le changement est peu coûteux. Il ne garantit donc pas toujours les meilleurs résultats environnementaux. De même, un bonus financier peut encourager la participation, mais il ne suffit pas à lui seul si les actions financées ne sont pas bien ciblées.

Proposer des dispositifs de PSE ne signifie pas forcément l'adhésion des propriétaires. En effet, toutes les mesures de conservation ne sont pas acceptées de la même manière car certaines actions sont perçues comme moins contraignantes ou plus compatibles avec la gestion forestière. Par exemple, le maintien de gros arbres peut être mieux accepté que la conservation du bois mort, souvent perçue comme plus contraignante ou plus risquée.

Que ce soit à travers les PSE ou d'autres dispositifs, plusieurs leviers peuvent encourager l'engagement en faveur d'une gestion forestière plus durable : incitations financières, accompagnement technique, politiques publiques, normes sociales, motivations morales ou encore sentiment de contribuer au bien commun.
Le projet PERCEVAL étudie ainsi les conditions économiques et sociales permettant de favoriser la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques forestiers.